

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 10 JUILLET, 1873.

LE COMITÉ HUNTINGTON.

Ce comité déjà célèbre a siégé, mais il ne siège plus. C'est mercredi qu'il s'est assemblé en présence d'un grand nombre de personnes. On était curieux de voir les membres de ce comité qui sont tous des hommes politiques de premier ordre et de voir se dérouler le drame du Pacifique dont on parlait depuis si longtemps.

Mais la joie a été courte, car M. Cameron, le président du comité, ayant lu la proclamation du gouverneur-général publiant le désaveu de la loi qui autorisait le comité à assermenter les témoins, M. James McDonald de Pictou, Nouvelle-Ecosse, fit motion : Que vu le désaveu de la loi qui ne permettait plus au comité d'assermenter les témoins, suivant le désir de la Chambre, le comité s'ajournât pour ne procéder que lorsqu'il aurait reçu de nouvelles instructions de la Chambre.

M. Macdonald dit à l'appui de sa motion, qu'il croirait violer les instructions de la Chambre s'il procédait à entendre les témoins sans les assermenter.

MM. Blake et Dorion combattirent cette opinion avec vigueur. Ils prétendirent que le comité avait d'abord été nommé pour siéger comme un comité parlementaire ordinaire sans assermenter les témoins ; que plus tard, il est vrai, le comité avait reçu instruction d'assermenter les témoins, mais que la loi qui lui donnait ce droit ayant été désavouée par le gouvernement anglais, le comité tel qu'institué originairement n'en existait pas moins et n'en était pas moins tenu de procéder ; que la plupart des témoins étant des ministres ou des amis des ministres, le gouvernement n'avait rien à craindre et que c'est plutôt l'opposition qui devrait tenir à l'assermentation des témoins. Ils dirent que la motion aurait pour effet de retarder une enquête que réclamait l'honneur du gouvernement et du pays.

Ils blâmèrent l'intervention du gouvernement anglais dans cette affaire et trouvèrent étrange qu'on se fût tant hâté de faire désavouer en Angleterre une loi que le parlement canadien avait jugée nécessaire et qu'on aurait pu laisser subsister jusqu'à ce que l'enquête fût faite, puisqu'on avait un an pour la désavouer.

M. Blake, qu'un grand nombre de personnes désiraient voir et entendre depuis longtemps, parla avec cette force d'argumentation et de dialectique qui fait ressembler ses discours à de véritables cottes d'armes, chacune de ses phrases à un nœud gordien. Aucun homme ne satisfait davantage l'esprit d'un auditoire instruit.

M. Dorion a parlé avec plus de verve et d'entrain ; son discours fit impression sur l'auditoire.

MM. MacDonald et Blanchet ont soutenu avec talent l'opinion que le comité ne pouvait procéder sans demander de nouvelles instructions à la Chambre. M. MacDonald, comme on sait, est un des hommes les plus marquants du parti conservateur, un avocat distingué de la Nouvelle-Ecosse et un des orateurs les plus forts du parti conservateur.

L'hon. H. Cameron, président du comité soutint habilement l'opinion de ses deux collègues ministériels, mais chercha à trancher la difficulté en demandant que le comité s'ajournât jusqu'au lendemain afin de lui donner le temps de communiquer avec Sir John et de voir s'il ne serait pas possible d'obtenir immédiatement du Parlement Impérial une mesure qui donnerait au comité le pouvoir d'assermenter les témoins.

Le comité consentit à s'ajourner.

Le lendemain, à trois heures, M. Cameron annonçait que Sir John ne pouvait s'occuper de la proposition qu'il lui avait faite de s'adresser au Parlement Impérial, vu l'absence du Gouverneur-Général.

M. James MacDonald propose alors de nouveaux amendement qu'il avait fait la veille pour que les témoins, ne fussent pas entendus maintenant. Cet amendement fut adopté sur la division suivante :

POUR :—Hons. MM. MacDonald, Blanchet, et le Président ;

CONTRE :—Hons. MM. Blake et Dorion.

Lorsque le président donna son vote, des sifflets se firent entendre dans la salle.

M. Cameron dit qu'il désirait faire savoir que le gouvernement était prêt à instituer une commission royale qui aurait tous les droits et privilèges du comité nommé par la Chambre.

M. Blanchet fit alors une motion d'ajournement qui fut adoptée sur la même division que la précédente, avec accompagnement de sifflets.

Chacun s'en retourna plus ou moins désappointé de se voir privé des jouissances que l'enquête réservait au public pour les vacances.

Quant à ceux qui ont provoqué cette enquête et ont assumé la responsabilité des accusations graves lancées

contre le gouvernement, ils crurent que la conduite du comité n'avait d'autre but que d'empêcher l'enquête et ils prirent alors une résolution énergique. Le lendemain, les journaux libéraux publiaient les copies des fameuses lettres dont les originaux sont entre les mains de M. Starnes.

Ces lettres établissent :

1o. Que Sir Hugh Allan, dès l'été 1871, était en négociations avec des capitalistes américains au sujet du contrat du Pacifique ;

2o. Que leur premier objet fut d'empêcher MM. Brydges et MacPherson de leur faire de l'opposition et de s'assurer le support de plusieurs autres hommes influents, tels que M. Abbott, M. Hincks, le fils du ministre, etc., en leur donnant des actions dans la compagnie pour sept à huit cent mille piastres ;

3o. Que pour se conformer aux exigences du public et au désir du gouvernement il fut convenu que les noms des capitalistes américains, avec qui Sir Hugh était en négociations, seraient retranchés ostensiblement de la compagnie et leur actions entrées sous le nom de sujets anglais et canadiens ;

4o. Que Sir Hugh Allan obtint le contrat, mais qu'il fut obligé de dépenser une somme de \$356,000 pour s'assurer l'appui des membres de la Chambre, de plusieurs journaux, etc.

5o. Que d'abord Sir George Cartier lui fit opposition, mais qu'il le força de se mettre de son côté en s'assurant le concours de ses partisans politiques, et des membres de la Chambre et de la division Est de Montréal.

LÉTTRES DE MM. BLAKE ET DORION.

Les journaux qui contenaient ces documents publiaient en même temps deux lettres de MM. Blake et Dorion annonçant qu'ils ne pouvaient siéger dans une commission royale—1o. parce que cette commission serait nécessairement sous la direction et le contrôle du gouvernement ; 2o. parce que la volonté de la Chambre avait été de faire faire l'enquête par un comité de la Chambre et non par une commission royale ; 3o. parce que Sir John lui-même avait dit qu'il était surpris qu'ils eussent consenti à siéger dans le comité et avait parlé de manière à faire croire qu'il n'avait pas confiance en leur impartialité.

LÉTTRE DE MM. CAMERON, MACDONALD ET BLANCHET.

Ces messieurs ont publié une déclaration dans laquelle il nient énergiquement qu'il y ait eu entente entre eux et le gouvernement pour retarder l'enquête, ils ont cru faire leur devoir en suivant les instructions de la Chambre.

EXPLICATIONS DE SIR HUGH ALLAN.

Le lendemain, les journaux ministériels publiaient une lettre de Sir Hugh Allan dans laquelle il fait les déclarations suivantes :

1o. Dans l'automne de 1871, il apprit par Sir Francis Hincks que certains capitalistes américains avait proposé au gouvernement de se former en société pour construire le Pacifique, mais que ces propositions n'avaient pas encore eu de suites ;

2o. Il entra alors en négociations avec ces capitalistes américains et ils jetèrent ensemble les bases d'une société.

3o. Il s'aperçut bientôt qu'on voyait d'un mauvais œil les noms de tant de capitalistes américains dans la compagnie, et, en effet, le bill passé par la chambre exigeait que tous les directeurs fussent des sujets anglais ;

4o. Il continua cependant d'avoir des relations avec les capitalistes américains dans l'espoir que le gouvernement ne tiendrait pas absolument à l'accomplissement de cette condition au sujet des étrangers.

5o. Il s'occupait alors d'obtenir le contrat et dépensa des sommes d'argent considérables pour aider ses amis dans les élections et surtout pour promouvoir le chemin de colonisation du Nord ; mais il déclare emphatiquement qu'il n'y a jamais eu de convention entre lui et le gouvernement ou aucun de ses membres, par laquelle il devait, en retour du contrat, dépenser de l'argent pour les membres du gouvernement ou leurs amis politiques dans les élections, et il affirme qu'aucune somme d'argent venant de ses associés américains n'a été employée à cette fin ;

6o. Lorsqu'il eût appris, au mois d'octobre dernier, aux capitalistes américains qu'ils ne pouvaient en aucune manière entrer dans la Compagnie et que toutes négociations à cet effet devaient finir, M. McMullen lui demanda une somme d'argent considérable pour le rembourser des dépenses qu'il avait faites dans l'intérêt commun. M. Allan trouva cette réclamation si exorbitante qu'il ne voulut pas d'abord en tenir compte, mais réfléchissant ensuite que McMullen et ses amis pourraient lui faire tort et nuire au succès du Pacifique, s'il publiait les lettres qu'il leur avait écrites d'une manière un peu inconsidérée, il consentit à leur donner une certaine somme d'argent, dont la plus grande partie payable comptant, et le reste, lorsque les lettres lui seraient remises après

la session, pourvu qu'elles ne fussent pas publiées dans l'intervalle.

C'est alors que ces lettres et la balance d'argent revenant à McMullen furent déposées entre les mains de M. Starnes.

Enfin les journaux de samedi matin contenaient une proclamation instituant une commission royale composée de la même manière que le comité d'enquête nommé par la Chambre et ayant les mêmes droits et pouvoirs. Mais MM. Dorion et Blake ayant refusé de faire partie d'une commission royale, on se demande ce qui va arriver.

Tel est le résumé aussi complet que possible des procédés qui ont eu lieu la semaine dernière. Inutile de dire que l'opinion publique est surexcitée et suit avec intérêt les péripéties du drame du Pacifique. Quel sera le dénouement ?

L. O. DAVID.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

Dimanche prochain aura lieu la bénédiction de la première pierre de la chapelle consacrée à Notre-Dame de Lourdes. Ce sera une belle cérémonie. Le Rév. M. Lenoir a fait, dimanche dernier, un appel éloquent aux fidèles réunis dans l'église St. Jacques pour les engager à assister à cette brillante démonstration et à profiter de l'occasion pour favoriser l'œuvre à laquelle il dévoue depuis si longtemps toute son activité, tout son zèle apostolique. Personne au monde ne sera plus heureux que lui, dimanche prochain, si la population catholique répond à son appel. Elle y répondra nous en sommes sûrs, tout le monde voudra contribuer au succès d'une œuvre à laquelle les circonstances donnent tant de prestige.

Il est incontestable que des miracles ont lieu en ce moment en différentes parties de la France et surtout à Lourdes, que la Sainte Vierge est apparue, qu'elle a parlé aux hommes et leur a manifesté la volonté du ciel. Il n'est pas plus sensé de nier des faits surnaturels si bien attestés que tout autre fait appuyé sur le témoignage des hommes.

Nous dirons même plus que cela.

Si ces faits n'étaient que pure invention on ne verrait pas la France continuer de se porter avec tant d'enthousiasme vers les lieux consacrés par les apparitions de la mère de Dieu. Et ce ne sont pas seulement des ignorants, des pauvres et des petits qui croient à ces manifestations surnaturelles, ce sont des prêtres, des évêques, des savants, des riches, des grands de ce monde.

Un jour, ce sont des députés, des membres de l'Assemblée nationale qui vont à Lourdes implorer la Sainte-Vierge pour la France. Un autre jour, ce sont cent quarante officiers de l'armée française, des hommes peu crédules généralement, qui vont en ces lieux affermir leur foi.

Pour qu'on fasse de pareilles démonstrations dans un pays où le respect humain est si puissant, où l'on craint tant les sarcasmes de l'incrédulité, il faut que les faits rapportés soient bien vrais.

Pour nous, nous y croyons, parce que tous les jours on est obligé de croire sous peine de passer pour insensé des choses qui sont beaucoup moins attestées.

D'ailleurs il est des époques où l'intervention divine est nécessaire pour ramener le monde égaré dans la bonne voie. Or, jamais époque n'eut plus besoin de cette intervention céleste ; une grande lumière est nécessaire pour dissiper les ténèbres qui enveloppent la terre.

Si le monde n'est pas destiné à périr bientôt, si les derniers temps ne sont pas arrivés, il faut une immense réaction dans les âmes, dans les consciences, dans les principes qui gouvernent les hommes ; or, cette réaction ne se fera pas sans que le doigt de Dieu apparaisse bien visiblement dans les choses humaines.

Il semble que c'est la mère de Dieu qui s'est chargée de sauver le monde en lui montrant le signe que vit Constantin autrefois. Elle veut récompenser la terre de l'honneur qu'on lui a fait en proclamant son immaculée conception.

Lorsque tout le monde la glorifie, il est juste qu'on lui élève un sanctuaire dans un lieu qui lui est spécialement consacré, dans la ville qui porte son nom.

Plus qu'aucun peuple nous sommes intéressés à l'implorer, puisque c'est elle qui doit sauver l'Eglise, notre mère par la foi, et la France, notre mère par le sang.

D'ailleurs, nous aussi, nous avons besoin de miséricorde, de protection et de réaction, nous aussi nous avons besoin des faveurs du ciel. Elles ne nous ont pas manqué dans le passé et nous en avons d'autant plus besoin que nous les méritons moins.

On a beau dire, on a beau se plaindre de certains abus, trouver étranges les choses qu'on fait quelques fois au nom de la religion, il n'en est pas moins vrai qu'en dehors de la religion on ne trouve que folie, désordres et crimes de toutes sortes. Sans elle l'individu n'a rien pour le guider dans la prospérité et le consoler dans l'infortune. Sans elle les nations les plus belles courent en déme-